BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4038

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

907 889 786 RCS Nanterre.
OMYDREAM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 37b, Rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CT & CO Société par actions simplifiée Au capital de : 849 500,00 EUR Siège social 37 bis Rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine N° RCS 799 024 229 RCS Nanterre, est société absorbante OMYDREAM Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 37B Rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine N° RCS 907 889 786 RCS Nanterre, est société absorbée Suivant assp en date du 06.10.25, OMYDREAM et CT & CO ont établi le projet de fusion par absorption de OMYDREAM par CT & CO. OMYDREAM ferait apport à CT & CO de la totalité de son actif, soit 9.685 €. En l'absence de passif, la valeur nette des apports s'élèverait à 9.685 €. OMYDREAM étant détenue intégralement par CT & CO, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et la fusion n'aura pas à être approuvée par l'associée unique de OMYDREAM et la collectivité des associés de CT & CO. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01.04.25 au plan comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par OMYDREAM depuis le 01.04.25 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par CT & CO. OMYDREAM sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de CT & CO et ceux de OMYDREAM dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 c.com, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 c.com, le projet de fusion a été déposé pour OMYDREAM et CT & CO au GTAE de Nanterre le 07.10.25..